



Pour éviter les mauvaises surprises, mettez toutes les chances de votre côté. Prudence, vigilance, anticipation : vous trouverez ici des bons réflexes à développer sans attendre.

AU QUOTIDIEN

- Protégez les accès - Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (œilleton), d'un entrebâilleur.
- Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme). Demandez conseil à un professionnel.

Soyez prévoyant

- Photographiez vos objets de valeur. En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur.
- Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur. Conservez vos factures.

Soyez vigilant

- Changez les serrures de votre domicile si vous venez d'y emménager ou si vous venez de perdre vos clés.
- Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

Lisez attentivement votre contrat d'assurance habitation. Il mentionne les événements pour lesquels vous êtes couverts et les mesures de protection à respecter. Prenez contact avec votre assureur pour toute question.

- Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament, ou contactez les services de Police.
- Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.
- Placez en lieu sûr vos bijoux, carte de crédit, sac à main et clés de voiture. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.
- Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être apparent.

Signalez aux services de Police tout fait suspect pouvant indiquer qu'un cambriolage se prépare.

Ne commettez pas d'imprudence

- N'inscrivez pas vos noms et adresse sur votre trousseau de clés.
- Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.
- De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.
- Ne laissez pas en accès « libre », dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage ; ils offrent des moyens d'entrer chez vous.

Afin de renforcer la vigilance dans votre quartier et de diminuer les risques de cambriolages, vous pouvez vous inscrire et adhérer au dispositif « Voisins Vigilants », mis en place par la Mairie de Wissous. Il met en relations élus, forces de l'ordre et habitants d'un quartier, dans l'objectif d'un maillage solidaire entre voisins.



(lien vers site d'inscription - www.voisinsvigilants.org)

AVANT DE PARTIR EN VACANCES

- Verrouillez votre porte à clef
- Assurez-vous que toutes les issues sont soigneusement fermées : fenêtres, volets, portails, velux
- Informez votre entourage de votre départ (famille, amis, voisins, gardien...)
- Ne laissez pas d'objets de valeurs à la vue de quiconque
- N'oubliez pas d'enclencher votre alarme
- Rentrez votre véhicule au garage chaque fois que c'est possible
- Ne signalez pas votre absence par des mots sur votre porte, par messages ou sur votre répondeur téléphonique
- Créez une illusion de présence par une lumière, un fond sonore, le passage régulier de vos voisins
- Ne laissez pas votre courrier s'amonceler dans votre boîte aux lettres, demandez à un voisin, un ami de passer le relever régulièrement.
- Confiez vos clefs à une personne de confiance, ne laissez jamais les clefs sous un pot de fleurs, derrière les volets, sous le paillason, dans votre boîte aux lettres...
- Signaler vos absences prolongées (période de vacances) en bénéficiant du service « Opération Tranquillité Vacances » auprès de la Police Municipale. Des passages réguliers des agents seront effectués au niveau de votre domicile.



[Cliquez ici pour télécharger la fiche 02 sécurité vacances \(lien téléchargement\)](#)

EN CAS DE CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement la Police Municipale ou la Police Nationale.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, signalement, vêtements, ...).

Avant l'arrivée des forces de l'ordre

- Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :
- Ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre
- Interdisez l'accès des lieux

Une fois les constatations faites

- Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédits dérobés.
- Prenez des mesures pour éviter un nouveau cambriolage (changement des serrures, réparations, ...).
- **Déposez plainte au Commissariat de Police**, en vous munissant d'une pièce d'identité. Pour gagner du temps, vous pouvez déposer une pré-plainte sur internet : www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr
- Déclarez le vol à votre assureur, par lettre recommandée, dans les deux jours ouvrés. Vous pouvez y joindre une liste des objets volés, éventuellement avec leur estimation.

Pourquoi déposer plainte ?

Cela permet de visualiser tous les faits et ainsi d'adapter, sur le terrain, le travail des agents des services de Police. Il existe des spécialistes de police technique et scientifique dans chaque département. Ils relèvent les traces et indices en vue d'identifier les auteurs des cambriolages.